



Règlement Village Exposant

Objet : Le Village Exposants UTHG est un espace ouvert au grand public permettant aux marques outdoor, commerçants, ou organisateurs de courses, d'exposer, d'échanger et de commercer avec participants, accompagnants et visiteurs sur le lieu d'arrivée des courses et de retrait des dossards.

Dates et horaires d'ouverture du Village Exposants :

Vendredi 16 juin 2023 - 10h00 à 20h00

Samedi 17 juin 2023 – 10h00 à 20h00

Dimanche 18 juin 2023 – 9h00 à 12h00

Lieu du Village Exposants :

Lieu d'arrivée des courses et de la remise des dossards

Base de Loisirs - 74340 – Samoëns

Tarif des stands :

- Stand 3x3 – 300€ HT

- Stand 6x3 – 550€ HT

- Electricité (offert)

- Newsletter : envoi d'un mail de présentation de votre structure à notre base de 12 000 coureurs (200€ HT)

- Flyers (à fournir par vos soins) dans tous les sacs coureurs (offert)

- Publication sur les réseaux sociaux (100€ HT)

- Pub (logo) sur écran géant et live TV (350€ HT)

- Toute autre demande fera l'objet d'une tarification sur mesure

Ce prix comprend un espace d'exposition nu (prévoir son propre mobilier – une location peut être proposée sur demande) et une alimentation électrique si besoin (prévoir sa propre rallonge).

Les marques et commerçants ont la possibilité de vendre directement leurs produits aux visiteurs.

Modalités d'inscriptions au Village Exposants UTHG :

Le bulletin d'inscription doit être rempli et signé par une personne habilitée à représenter la structure Exposante ; cette démarche entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du paiement.

Le bulletin d'inscription et le paiement doivent être envoyés avant le **31 mai 2023**.

Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

Association Samoëns Trail Evénements

Ultra-Trail® du Haut-Giffre - KMV du Criou www.uthg-trail.com www.kmv-ducriou.com

Siret : 81999461700010

947 route des Esserts – Le Châtelard

Le Hameau des Neiges, Apt.2504

74440 MORILLON

**Désistement :**

La signature du bulletin d'inscription ci-joint constitue un engagement ferme. A réception du bulletin d'inscription, la validation de l'inscription sera confirmée par email. Elle deviendra définitive.

Aucun remboursement ne sera réalisé.

Annulation de l'événement :

L'annulation de l'événement entrainera l'annulation de l'inscription. Toutefois, l'Exposant pourra choisir de soutenir notre association en lui concédant tout ou partie de son tarif d'inscription.

Installation et démontage des stands :

L'installation des stands se fera le vendredi 16 juin 2023 de 8h à 10h.

Le démontage se fera le dimanche 18 juin 2023 à partir de 12h.

En cas d'impossibilité pour l'Exposant d'arriver le jeudi et repartir le dimanche, l'arrivée/le départ ne pourra avoir lieu qu'en dehors des horaires d'ouverture au public du Village Exposants. Aucune arrivée et aucun départ nécessitant l'entrée d'un véhicule dans le Village Exposant ne seront autorisés pendant les horaires d'ouverture au public.

Attribution des espaces :

L'organisation établit le plan du Village Exposants.

Visuels/affichage/sonorisation :

La mise en place d'affiches, flyers est autorisée uniquement sur le stand de la marque. Les oriflammes aux couleurs d'une marque sont autorisées uniquement devant son stand. Aucune sonorisation n'est autorisée afin de ne pas interagir avec les annonces pouvant être réalisées par l'organisation tout au long de l'événement.

Gardiennage :

La sécurité du Village Exposants UTHG est assurée par l'organisation. Toutefois, chaque Exposant est invité à respecter les principes élémentaires de prudence dans la gestion de son stand. Toute perte ou vol de matériel ou de recette ne saurait donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'organisation.

Assurance :

L'organisation est assurée en Responsabilité Civile. Pour le vol et les dommages, il appartient à l'Exposant de s'assurer personnellement. En aucun cas l'organisation ne saura être mise en cause. La sécurité sera assurée la nuit pendant la durée de l'événement, mais il est conseillé aux Exposants de faire établir une extension à leur contrat d'assurance pour la durée de la manifestation. Il est aussi recommandé aux Exposants de ne pas laisser d'objets de valeur sur le stand lorsque celui-ci n'est pas sous leur propre surveillance.

Association Samoëns Trail Evénements

Ultra-Trail® du Haut-Giffre - KMV du Criou www.uthg-trail.com www.kmv-ducriou.com

Siret : 81999461700010

947 route des Esserts – Le Châtelard

Le Hameau des Neiges, Apt.2504

74440 MORILLON

**Prises de vues / marques :**

L'Exposant autorise l'organisateur à réaliser et utiliser des photos et vidéo le représentant, ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand.

Droit à l'image

Tout Exposant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Respect de l'image de l'organisation

Le ou les représentants de l'Exposant s'engagent à adopter pendant l'événement un comportement respectueux vis-à-vis de l'ensemble des visiteurs, de nature à ne pas porter préjudice à l'image de l'événement.

De même, l'Exposant s'engage à ne pas tenir de propos publics de nature à nuire à l'image de l'organisation.

Toute violation de ces dispositions pourra donner lieu à l'engagement de poursuites et à la demande de dommages-intérêts.

Association Samoëns Trail Evénements

Ultra-Trail® du Haut-Giffre - KMV du Criou www.uthg-trail.com www.kmv-ducriou.com

Siret : 81999461700010

947 route des Esserts – Le Châtelard

Le Hameau des Neiges, Appt.2504

74440 MORILLON